

L'inventaire photo de votre logement

Vingt minutes aujourd'hui peuvent vous faire gagner des semaines le jour d'un sinistre. Le jour où il faut prouver ce que vous possédiez, ces photos font toute la différence.

Comment faire

- ☐ Filmez ou photographiez chaque pièce, en faisant le tour complet. Ouvrez les armoires, les tiroirs et les placards.
- ☐ Prenez de près les objets de valeur, avec la marque, le modèle et le numéro de série.
- ☐ Photographiez ou scannez les factures, garanties, certificats et expertises.
- ☐ Gardez une copie en dehors de chez vous : cloud, e-mail à vous-même ou clé USB chez un proche.
- ☐ Refaites-le après un gros achat, des travaux ou un déménagement, et au moins une fois par an.

Pièce par pièce

- ☐ Salon / séjour : canapé, meubles, TV, son, décoration, tableaux, tapis, lampes
- ☐ Cuisine : électroménager (avec marques), vaisselle, petits appareils
- ☐ Chambres : literie, armoires et leur contenu, vêtements, chaussures, sacs
- ☐ Bureau : ordinateurs, imprimante, téléphones, tablettes (numéros de série)
- ☐ Salle de bain et buanderie : lave-linge, sèche-linge, meubles
- ☐ Cave, grenier, garage : outils, vélos (numéro de cadre), matériel de sport et de jardin
- ☐ Jardin et abri : mobilier, barbecue, tondeuse, matériel
- ☐ Objets de valeur : bijoux, montres, oeuvres d'art, collections (photos + certificats)
- ☐ Bâtiment : façade, toiture, châssis, cuisine équipée, salle de bain, chauffage, panneaux solaires

Mon inventaire

Date de la dernière mise à jour

Où sont stockées les photos ?

Bon à savoir : avec un inventaire à jour, on peut aussi vérifier ensemble que le montant assuré pour votre contenu correspond à la réalité. Un contenu sous-assuré, c'est une indemnisation réduite. Un coup de fil au 02 395 32 93 suffit.